

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 25 juin 2026

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance du 16, 17, 18 et 19 juin 2026

2026 DSOL 64 Compte de gestion 2025 du budget annexe des établissements parisiens de l'aide sociale à l'enfance.

Mme Johanne KOUASSI, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.3211-1, L.3221-1 et L.3221-3 ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe des établissements parisiens de l'aide sociale à l'enfance délibéré par le Conseil de Paris lors de la séance des 17, 18, 19 et 20 décembre 2024 ;

Vu le budget supplémentaire de l'exercice 2025 du budget annexe des établissements parisiens de l'aide sociale à l'enfance délibéré par le Conseil de Paris lors de la séance des 3, 4, 5 et 6 juin 2025 ;

Vu la décision modificative n° 1 de l'exercice 2025 du budget annexe de l'aide sociale à l'enfance délibéré par le Conseil de Paris lors de la séance des 18, 19, 20 et 21 novembre 2025 ;

Vu le compte administratif du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide Sociale à l'Enfance au titre de l'exercice 2025 ;

Vu le projet de délibération en date du 2 juin 2026, par lequel le Maire de Paris soumet à son approbation le compte de gestion pour l'exercice 2025 du budget annexe des établissements parisiens de l'aide sociale à l'enfance, présenté par la directrice régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et de Paris ;

Sur le rapport présenté par Madame Johanne KOUASSI, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Le compte de gestion pour l'exercice 2025 du budget annexe des établissements parisiens de l'aide sociale à l'enfance, rendu par la directrice régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et de Paris est approuvé conformément aux résultats ci-après :

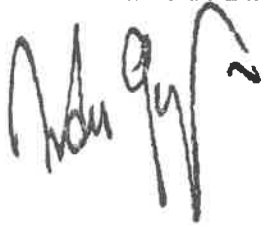
Section d'investissement : déficit de – 1.015.550,31 €
Section d'exploitation : excédent de126.290,51 €

Article 2 : Le résultat global des sections d'investissement et de fonctionnement après intégration du résultat de l'exercice 2024 présente un solde excédentaire de 9.733.252,35 €

Article 3 : Détermination du résultat de clôture du budget 2025 :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2024	Part affectée à l'investissement 2025	Résultat de l'exercice 2025	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat à la clôture de l'exercice 2025
Section d'investissement	9 630 338,10 €	0,00 €	-1 015 550,31 €	-16 473,00 €	8 598 314,79 €
Section d'exploitation	225 763,76 €	4 500,00 €	126 290,51 €	787 383,29 €	1 134 937,56 €
TOTAL	9 856 101,86 €	4 500,00 €	-889 259,80 €	770 910,29 €	9 733 252,35 €

Adjoint au Maire de Paris,



Maxime des GAYETS